

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-018**

EN DATE DU : **08 AVRIL 2024**

ADHÉSION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Bonnat, selon convocation le 28/03/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse
AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à MARSALEIX Guy.
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine.

ECXUSÉS (1) : Madame

PIILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

M. DUQUEROIX Sylvain ne prend pas part au vote pour l'adhésion CPIE.

Demandes d'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à ces organismes pour 2024, assortie d'une cotisation :

ORGANISMES	2023	2024
Agence d'Attractivité	-	1500,00 €
L'Assemblée des Communautés de France (AdCF)	738,88 €	736,12 €
L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT Tourisme Creuse)	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) (en lieu et place des communes)	2 720,00	2638,80 €
Fondation du Patrimoine (en lieu et place des communes)	2 700,00 €	2700,00 €
Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC23)	315,28 €	314,52 €
Réseau Tela	100,00 €	100,00 €
Association des Maires Ruraux de France de la Creuse (AMRF)	300,00 €	300,00 €
Initiative Creuse	2 013,00 €	2001,34 €
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)	595,36 €	582,36 €

Le Président propose l'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à certains de ces organismes pour 2024, assortie d'une cotisation (cf. tableau ci-dessus) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le versement des cotisations 2024 mentionnées ci-dessus;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Philippe CHAVANT**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240408-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024